



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Lille, le

- 4 MARS 2024

Madame la Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par le Département du Nord, ainsi que copie de l'accord de Monsieur le Préfet, concernant l'opération suivante : **réparation de l'ouvrage d'art 5442 Pont Bruyant RD80 au PR30+512.**

Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de la confirmation d'accord tacite de monsieur le Préfet concernant cette déclaration.

Je vous saurais gré de bien vouloir me retourner le certificat d'affichage joint renseigné à l'adresse indiquée ci-dessous ou par mail : ddtm-pe@nord.gouv.fr.

Christelle DEMILLY se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant ce dossier (mail ; chistelle.demilly@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Responsable du Service
Eau Nature et Territoires,

Hélène SOLVÉS

Madame la Maire
de la Commune de Bousignies sur Roc

Réf. : **202/PE** envoi par mail

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

à retourner à : ddtm-pe@nord.gouv.fr

Réparation de l’ouvrage d’art 5442 RD80
Pont Bruyant au PR30+512
à Bousignies sur Roc – Département du Nord
Dossier Loi sur l’Eau n°23-0100040043

Cachet de la Mairie

Affiché le..... pour une durée d’un
mois.

Signature :

